

Note méthodologique

pour la préparation des épreuves d'admissibilité du concours d'entrée au département Sciences du sport et éducation physique

Session 2027

Ce document comporte 02 pages

Épreuves d'admissibilité

Sciences de la vie et de la santé appliquées aux activités physiques et sportives

1. **Première composition** écrite de sciences de la vie et de la santé appliquées aux activités physiques et sportives (SVAPS 1, durée : deux heures ; coef. 2).

2. **Deuxième composition** écrite de sciences de la vie et de la santé appliquées aux activités physiques et sportives (écrit 2, durée : deux heures ; coef. 2) ou (SVAPS 2, durée : deux heures ; coef.2).

Pour ces deux épreuves qui porteront sur deux des trois items au programme (voir arrêté relatif aux *Programmes des concours 1^{ère} et 2^{ème} année de l'ENS Rennes*), **les candidat-e-s devront donc maîtriser les connaissances relatives aux trois items du programme.**

S'agissant de l'item 1, les candidat-e-s devront maîtriser les connaissances relatives à l'organisation hiérarchisée du système nerveux central. Une connaissance associée des systèmes sensoriels impliqués dans le contrôle de la motricité humaine complètera les connaissances nécessaires à l'analyse de la motricité humaine (vision et proprioception principalement). Cette analyse suppose de décrire comment la motricité sportive sollicite le système nerveux pour élaborer une commande en tenant compte du contexte préalable à l'exécution (facteurs environnementaux) et comment il permet d'évaluer la production finale en fonction de l'objectif initial, du résultat final et des opérations motrices ayant permis de l'obtenir.

S'agissant de l'item 2, les candidat-e-s devront maîtriser les notions mécaniques permettant de caractériser les mouvements sportifs et d'en expliquer les mécanismes. Ils devront pour cela être capables d'utiliser les bases mathématiques nécessaires (ex : trigonométrie, calcul vectoriel, dérivée, calcul intégral). Ils pourront également mobiliser les connaissances de base liées aux principaux outils d'analyse du mouvement. Enfin, ils pourront être amenés à procéder à une analyse critique de leurs résultats ou à commenter des courbes/extraits d'articles, de manière à mieux comprendre le mouvement ou la situation analysée.

Enfin, s'agissant de l'item 3, il est attendu des candidat-e-s qu'ils puissent identifier précisément les différents composants structurels dont sont constitués les grands systèmes physiologiques. Pour chaque système ou fonction physiologique, les candidat-e-s doivent être capables d'explicitier les principaux mécanismes de régulation sous-jacents, du niveau cellulaire au niveau intégratif (selon la nature du sujet posé). De même, les candidat-e-s doivent pouvoir distinguer et caractériser les réponses physiologiques dans différentes conditions : au repos, à l'exercice et en récupération. S'agissant des réponses physiologiques à l'exercice, il est primordial que les candidat-e-s puissent faire clairement la distinction entre réponses physiologiques à l'exercice aigu et réponses physiologiques à l'exercice chronique (adaptations liées à l'entraînement). Par ailleurs, un même sujet peut croiser plusieurs des thèmes listés ci-dessus.

Sciences humaines et sociales appliquées aux activités physiques et sportives

3. Composition écrite de sciences humaines appliquées aux activités physiques et sportives (SHSAPS 1, durée : deux heures ; coef. 2).

Le-la candidat-e devra être capable :

- De citer les principales théories et leurs auteurs majeurs ;
- De présenter les concepts centraux ou notions-clés attachées à ces théories ;
- De proposer des exemples concrets permettant d'illustrer la façon dont ceux-ci éclairent la compréhension des phénomènes liés à la pratique des activités physiques et sportives.

4. Composition écrite de sciences sociales appliquées aux activités physiques et sportives (SHSAPS 2, durée : deux heures ; coef. 2).

Le-la candidat-e devra être capable de développer les éléments suivants en ayant en vue leur caractère évolutif dans le temps. Il convient :

- De saisir la variabilité des définitions du terme Sport et des enjeux associés ;
- De différencier activités physiques, sport et pratiques corporelles ;
- De saisir les différentes formes de culture associées aux activités physiques ;
- De rendre compte du processus d'institutionnalisation du sport ;
- De saisir les différents usages politiques et économiques des activités physiques ;
- De saisir comment les différentes conceptions éducatives ont évolué dans le champ des activités physiques.

Culture générale

5. Épreuve de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée : quatre heures ; coef. 4).

Cette épreuve consiste en un commentaire de document. Son intérêt repose sur l'évaluation de compétences qui sont, pour une grande majorité, celles qui sont attendues dans des concours tels que l'agrégation :

- Analyser une question large, comprenant plusieurs concepts pour en extraire une problématique et un projet de traitement.
- Exercer un regard multi dimensionnel sur un sujet ou une problématique en mobilisant plusieurs registres factuels, scientifiques, culturels ou philosophiques.
- Faire preuve d'une lucidité et d'une distance critique vis à vis des éléments avancés ou des discussions menées.
- Appuyer à bon escient un propos ou un argumentaire sur des références d'auteurs.
- Démontrer une curiosité déjà éprouvée pour les grands sujets en relation avec les études envisagées au sein du département 2SEP de l'ENS de Rennes.
- Rédiger et communiquer par écrit selon une organisation et des formes appropriées.

Ces compétences indiquent bien l'essence d'une épreuve qui mesure l'ampleur, la variété et l'usage des connaissances dans un contexte incertain. Le caractère incertain de ce contexte justifie qu'il n'y ait pas de programme puisque les candidat-e-s ne démontreraient plus alors une culture générale, mais l'adaptation à un thème.
